

Procès verbal

Le mardi 08 avril 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Geneviève OSMOND.

Présents : Anne Luce CASAL, François DEDIEU, Serge BONNEFOY, Romain MAESTRIPIERI, Jacques EMILE, Sayaphoum SAYAVONG, Geneviève OSMOND, Jacques ROQUES

Absents et excusés : François VIDAL

Secrétaire de la séance : Anne Luce CASAL

Ordre du jour :

I - Approbation du CR du conseil municipal du 25 Février 2025

Approuvé à l'unanimité

II - Délibérations du conseil :

- Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CAZAVET 2024 (N° DE_014_2025)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	32 803,22 €		-25 697,21 €	137 831,42 €	-57 312,42 €	7 106,01 €
				80 519,00 €		
FONCT	458 370,37 €		63 319,95 €			502 234,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	502 234,18 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	50 206,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	452 027,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	50 206,41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération : approuvée à l'unanimité

- Budget primitif (N° DE 016 2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	620 673.77 €	620 673.77 €
Section d'Investissement	230 047.16 €	230 047.16 €
TOTAL	850 720.93 €	850 720.93 €

Délibération : approuvée à l'unanimité

- Attribution subventions associations (N° DE 017 2025)

Le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif 2025, a voté une enveloppe de 9000€ au titre des subventions aux associations.

Il convient aujourd'hui de définir la répartition de ces subventions auprès des associations qui en ont fait la demande.

- **Le comité des fêtes de la Commune de Cazavet** a déposé un dossier, avec une demande de subvention à hauteur de 1 500 €.
- **L'Ecole de Prat** a déposé un dossier, avec une demande de subvention à hauteur de 300€.
- **Le Celtie d'Oc** de la commune de Cazavet a déposé un dossier, avec une demande de subvention à hauteur de 3 000 €.
- L'association "**Les amis de l'Estelas**" de la commune de Prat-Bonrepaux avec une demande de subvention à hauteur de 500 €.
- L'association "**Les petits liens**" de la commune de Prat-Bonrepaux a déposé un dossier, avec une demande de subvention à hauteur de 300€.
- L'association **La Capulette** de la commune de Prat-Bonrepaux a déposé une demande de subvention à hauteur de 150€
- Les **animations culturelles** de la commune de Cazavet avec une demande de 1800€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'octroyer à l'unanimité les subventions suivantes :

- **COMITÉ DES FETES 1 500 €**
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- **L'ECOLE DE PRAT 300€**
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- **CELTIE D'OC 3 000 €**
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- **LES AMIS DE L'ESTÉLAS 500 €**
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- **LES PETITS LIENS DE PRAT-BONREPAUX 300 €**
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- LA CAPULETTE : 150€
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- LES ANIMATIONS CULTURELLES 1800€
POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

TOTAL SUBVENTIONS 2025 : 7550€

Délibération : approuvée à l'unanimité

- Convention concernant les frais de fonctionnement de l'école de St Girons année scolaire 2024-2025 (N° DE_018_2025)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que pour l'année 2025-2025, neuf enfants de la commune de CAZAVET sont scolarisés à l'école de PRAT-BONREPAUX. De ce fait, il y a lieu de participer aux frais de fonctionnement de cette école.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- Décide le versement d'une somme annuelle forfaitaire de 884 € par enfant et effectuant l'année scolaire 2024-2025, à l'école de PRAT-BONREPAUX. Cette somme correspond aux diverses charges de personnel et aux dépenses afférentes à l'entretien de l'établissement et du matériel, aux frais d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone et de fournitures scolaires. Cette somme est proratisée par mois de classe.
- Décide le versement dès réception du titre, début 2eme trimestre 2024, soit 9 enfants x 88.40€ = 795.60€ x 10 mois = 7956.00€ (SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS)
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir entre les Commune de CAZAVET et de PRAT-BONREPAUX ;
- Sachant que le nombre d'enfants peut varier en cours d'année, autorise Madame la Maire à signer un nouvel avenant à la convention entre les Communes, avenant qui suffira à modifier le coût total annuel. Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2025;

Délibération adoptée à l'unanimité

- Mise en location du logement communal situé au 2 rue des 2 Fontaines RDC (N° DE_019_2025)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 2 rue des 2 Fontaines, RDC, actuellement en rénovation va être remis à la location à réception des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De louer, à réception des travaux le logement communal situé au 2 rue des 2 Fontaines, RDC
- De fixer le montant du loyer mensuel hors charge à 420 € et de fixer le montant mensuel des charges (ordures ménagères, eau) à 10 €,
- Que le loyer sera ensuite révisé à la date anniversaire d'entrée dans les lieux, chaque année en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,
- Une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de la prise de possession du logement,
- Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,
- De mandater Madame la Maire pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Délibération sur le budget primitif : CAZAVET 2025 (N° DE_020_2025)

L'adoption du budget de la Commune de Cazavet pour l'année 2025 présenté Madame la Maire,
Le budget s'élevant :

En recettes à la somme de :	850 720.93 €
En dépenses à la somme de :	850 720.93 €

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	415 368.74€
012	Charges de personnel, frais assimilés	61700 €
014	Atténuation de produits	7 711,00
65	Autres charges de gestion courante	59 011.29 €
66	Charges financières	2689 €
67	Charges exceptionnelles	700€
023	Virement à la section d'investissement	73 493.74€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		620 673.77€

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1714 €
73	Impôts et taxes	60153 €
74	Dotations et participations	78 779 €
75	Autres produits de la gestion courante	28 000 €
002	Résultats de fonctionnement reporté	452 027.77 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		620 673.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	211 325.16 €
041	Opérations d'ordre	18 722€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		230 047.16 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent d'investissement	7 106.01 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 206.41 €
13	Subventions (RAR)	80 519 €
021	Virement de la section de fonctionnement	73 493.74 €
041	Opérations d'ordre	18 722€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		230 047.16 €

Délibération adoptée à l'unanimité

III- Informations et Questions diverses

- Enedis a mis en place un site sur lequel il est possible de voir la consommation en temps réel de tous les points de consommation dans le village (bâtiments communaux, salle polyvalente, éclairage public...)
- La Communauté de Commune nous a fait parvenir un devis pour la réalisation des points d'ancrage des chapiteaux. Le devis a été validé. Nous attendons une proposition de date.

Devis d'un montant de 5486€ HT

Geneviève OSMOND
Président de séance

Anne Luce CASAL
Secrétaire de séance




